

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2026-29-06-01

Date de convocation : 19 juin 2026

Date d’affichage : 1^{er} juillet 2026

FRAIS DE MISSION POUR UN DÉPLACEMENT À GODELLA (Espagne)

Nombre d’élus : 29

Présents : 25

Représentés : 4

Votants : 29

L’an deux mille vingt-six, le 29 juin, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s’est réuni salle Albert de Gondi en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe MOLINSKI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Christophe MOLINSKI, Salvador-Jean LUDENA, Delphine FOURCADE, Philippe BLANDIN, Marie-Hélène HUCHET, Hervé DEWYNTER, Dominique SERVAIS, Eymard DE LA RUPELLE, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET DE BEAUREGARD, Liliane MORELLEC, Roch DOSSOU, Marie-Laure KELLE, Pascal RAVEL, Emmanuel PINTEAUX, Montserrat CHAPUIS, Pauline LACLEF, Aymeric ROUGET DE GOURCEZ, Julien GESLIN, Audrey de FORNEL, Laurent DECROIX, Magali FORTUNE-SCHMITT, Morgane LAMBLIN, Guillaume BARET, Adrien PANO

Absents ayant donné pouvoir : 4

Sylvy HAUFF a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Elodie PINTA a donné pouvoir à Dominique SERVAIS

Louis PICHON a donné pouvoir à Julien GESLIN

Michel BOISRAMÉ a donné pouvoir à Laurent DECROIX

Absents : 0

Secrétaires de séance :

Delphine FOURCADE

Dominique SERVAIS

Quorum : 15

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi d’orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l’Administration Territoriale de la république ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2123-18 et R.2123-22-1,

VU l’avis de la commission finances du 24 juin 2026,

CONSIDERANT le déplacement de Monsieur Christophe MOLINSKI à Godella (Espagne) du 21 au 25 août 2026 suite à l'invitation de la municipalité et dans le cadre du jumelage ;

CONSIDERANT que le Conseil municipal a vocation à déterminer les modalités de remboursement des dépenses effectuées dans l'accomplissement des mandats spéciaux ;

CONSIDERANT qu'il convient de définir les modalités et conditions de prise en charge des dépenses engagées par le Maire dans l'exécution de ses missions et particulièrement dans le cadre des mandats spéciaux ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, approuvé à l'unanimité ;

1. **AUTORISE** le déplacement de Monsieur Christophe MOLINSKI en qualité de Maire de Noisy-le-Roi en Espagne, du 21 au 25 août 2026, dans le cadre du jumelage avec Godella.
2. **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour représenter la commune de Noisy-le-Roi dans le cadre du déplacement à Godella.
3. **AUTORISE** le remboursement des frais de déplacement en véhicule personnel sur la base du barème kilométrique en vigueur à la date dudit déplacement.
4. **PRECISE** que les autres frais donnent lieu à un remboursement sur présentation d'un état et de justificatifs dès lors qu'ils apparaissent comme nécessaire au bon accomplissement du mandat.
5. **DIT** que le budget prévisionnel indicatif pour le déplacement à Godella est d'un montant de 1 000 € TTC ;
6. **DIT** que la dépense sera imputée sur le budget communal au chapitre 65 de l'exercice 2025.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
A Noisy-le-Roi, le 29 juin 2026

Le Maire
Christophe MOLINSKI